TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	V
Préface	VII
RAPPORT INTRODUCTIF	
Droit(s) européen(s) et protection de la santé : mettre en ordre ? Estelle BROSSET	1
$\S~1N$ écessaire mise en ordre : les « désordres » du droit européen	
EN MATIÈRE DE SANTÉ	8
A. Volume du droit européen en matière de santé	8
B. Variété du droit européen en matière de protection de la santé	10
$\S~2Possible$ mise en ordre : les catégories de la protection de la santé en droit européen	13
A. La protection de la santé, motif de restriction des principes du droit européen	13
 B. La protection de la santé, exigence du droit européen 1. Un objectif et une compétence du Conseil de l'Europe 	16
et de l'Union européenne	16
2. Un droit fondamental européen	18
\S 3. – Relative mise en ordre : les asymétries au sein du droit européen en matière de santé	20
A. Interprétation libérale d'une stricte exception?	21
B. Moyens limités pour une ample exigence?	23
1. Des compétences mesurées pour un objectif ambitieux	23
2. La prudence des libellés du droit fondamental	24
PARTIE 1 LES FONDATIONS DU DROIT EUROPÉEN DE LA SANTÉ	
Titre 1. Focus sur le droit de l'Union européenne	31
Sous-titre 1. L'activité normative de l'Union dans le secteur de la santé	33
La dynamique d'intégration par sédimentation : retour sur l'inscription de la santé dans les compétences de l'Union Sébastien GUIGNER	35

§ 1. – Aux origines de l'article 129 TCE : le programme l'Europe

CONTRE LE CANCER	38
A. « L'Europe contre le cancer » : une politique collatérale	39
B. Suivisme international et supranational dans un contexte	
de relance de l'intégration économique	43
§ 2. – Les ricochets du programme l'Europe contre le cancer A. L'avènement du programme l'Europe contre le sida : la logique	48
du précédent	50
B. L'article 129 TCE (désormais art. 168 TFUE) : désincarnation	50
et régularisation juridique des pratiques	55
L'action de la Commission européenne dans le domaine de la santé :	
retour d'expérience	63
Fernand SAUER (interview)	
La France et l'action de l'Union en matière de santé	79
Vincent HOUDRY (interview)	1)
(Interview)	
Ce que coordonner veut dire – Le développement de la Méthode ouverte de coordination en matière de soins de santé	83
Stéphane DE LA ROSA	
§ 1. – Une méthode éphémère	88
 A. L'utilisation initiale de la méthode ouverte de coordination B. L'incorporation de la méthode de coordination dans le cycle 	88
du semestre européen	90
§ 2. – Une méthode renouvelée	93
A. L'intégration de la coordination dans le droit dérivé	94
B. La diversification des instruments d'accompagnement	96
21 24 anosyteanon acommento a accompagnement	, ,
Sous-titre 2. L'application du droit de l'Union au secteur	
de la santé	99
La justification aux entraves aux libertés pour des raisons	
de protection de la santé	101
Estelle BROSSET	
§ 1. – Une dilation de la justification	104
A. Moyens de la dilatation	104
1. Au stade du contrôle de la nécessité de la mesure de protection	
de la santé	104
2. Au stade du contrôle de la proportionnalité de la mesure	
de protection de la santé	106

Table des matières	443
B. Logique de la dilation	107
•	109
§ 2. – La reconfiguration de la justification A. Voies de reconfiguration	109
Voies de reconjiguration L'ajout d'un contrôle du respect de certaines garanties formelles	110
La ramification du contrôle au fond	111
B. Portée de la reconfiguration	113
L'apport de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	
au « droit » à la santé	117
Antoine BAILLEUX	
§ 1. – Les espoirs déçus – l'article 35, un tigre de papier	118
A. Un libellé modeste	118
B. Une justiciabilité restreinte	119
C. Une opposabilité limitée	122
D. Une plus-value normative imperceptible	124
§ 2. – Les raisons d'espérer – Les virtualités de l'article 35	125
A. Une ascension dans la hiérarchie des droits?	126
B. Une normativité « dopée » par le principe de standstill	127
C. Une source d'obligations nouvelles pour les États membres	128
D. Un tremplin pour les « meilleurs élèves » de la classe européenne	130
E. Un trait d'union avec la jurisprudence strasbourgeoise	131
F. Le bénéfice d'une politique juridictionnelle plus « activiste »	131
Titre 2. Regards vers le droit du Conseil de l'Europe	135
L'influence générale du droit du Conseil de l'Europe sur la protection	127
de la santé Jean-Pierre MARGUÉNAUD	137
Jean-Pierre MARGUENAUD	
§ 1. – Les textes	138
$\S~2L$ a jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	139

A. Le droit à la santé

B. Les questions de société à connotation sanitaire

139

141

PARTIE 2 LES GARANTIES DU DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ

Titre 1. Morceaux choisis en droit de l'Union européenne	147
Sous-titre 1. La protection de la santé humaine	149
Professionnels de santé et droit de l'Union : quelles nouvelles perspectives favorables à la protection du patient ? Amanda DUBUIS	151
 § 1. – Les règles relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles A. L'organisation des règles de reconnaissance des qualifications professionnelles 1. La construction de la reconnaissance des qualifications dans l'Union européenne 2. Le récent perfectionnement de la reconnaissance des qualifications professionnelles B. La protection de la santé et les règles relatives à la qualification des professionnels 	154 155 155 157 160
 Un renforcement de l'importance accordée à la protection de la santé Une multitude d'instruments utiles à la protection de la santé 	160 162
§ 2. – Les règles relatives à l'exercice des professions de santé A. L'encadrement de la liberté d'installation en vue d'assurer la protection de la santé 1. La conciliation entre la liberté d'établissement et le maillage territorial	164 164
pour garantir l'accès aux soins 2. La conciliation entre les libertés des professionnels et les règles visant à assurer la qualité et la sécurité des soins B. L'organisation des activités professionnelles en vue de garantir	165 168
 la protection de la santé 1. Le principe de reconnaissance des prescriptions établies dans un autre État membre 	172 172
L'obligation d'assurance des professionnels de santé Les soins de santé dans l'agenda politique européen Rita BAFTEN (interview)	175 179

Du droit au remboursement des soins au droit à la qualité et la sécurité des soins de santé dans le droit de l'Union européenne	189
Nathalie DE GROVE-VALDEYRON	
 § 1. – Les méthodes du droit de l'Union pour assurer la qualité et la sécurité des soins A. L'engagement de l'Union aux côtés des États en matière de sécurité des patients : la méthode « d'appui » B. La directive 2011/24/UE et l'exigence de sécurité et de qualité : 	191 193
l'empreinte de la méthode marché intérieur	196
§ 2. – La réalité de la qualité et de la sécurité des soins	201
A. L'approche « sectorielle » de la qualité et la sécurité des soins	201
1. Les produits de santé	202
2. Tissus et cellules	205
3. Sang, dérivés du sang et organes	205
4. Lutte contre la résistance aux antimicrobiens	206
B. L'approche intégrée de la sécurité des patientsC. L'approche mixte : la contribution concrète de la directive 2011/24/UE	207
<i>à la qualité et la sécurité des soins</i> 1. Information sur les normes applicables à la qualité et la sécurité	210
des soins 2. Application des normes de qualité et de sécurité des soins	212
et mécanismes de protection	214
3. L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins	
par le recours aux nouvelles technologies	214
Retour sur la réforme du droit de l'Union européenne en matière d'essais cliniques	221
Éloïse GENNET	
§ 1. – L'objectif de la compétitivité économique	226
A. Des mesures radicales d'unification et d'accélération des essais cliniques	226
1. La forme juridique du règlement	227
2. La création du portail informatique de l'Union	227
3. Une évaluation unique dans des délais rigoureux	227
B. L'adoption prometteuse d'une nouvelle approche basée sur le risque	228
1. Les essais à faible niveau d'intervention	229
2. Les effets escomptés de cette nouvelle catégorie	229
3. Les potentielles failles de l'approche	230
$\S~2$ L'objectif de protection à un niveau élevé de la santé humaine	231
A. Par le perfectionnement des essais cliniques	231
1. Les précisions sur les objectifs de santé des essais	231

2. La spécialisation, favorable à la protection de la santé,	
des essais cliniques	232
B. Par la transparence des données et résultats des essais cliniques	233
1. Partage et coordination des connaissances scientifiques	234
2. Information du public	235
$\S~3L'$ impératif de la protection des droits fondamentaux	236
A. Des avancées laborieuses sur le plan des droits fondamentaux	236
1. Principe général et consentement éclairé du participant	236
2. La protection des participants vulnérables	237
3. Impacts indirects sur la protection des droits fondamentaux	238
B. Un recul décevant du rôle de l'évaluation éthique	239
1. Les risques de tourisme éthique des essais cliniques	239
2. Entre protection des droits fondamentaux et bonnes	2.40
pratiques cliniques : un rôle confus de l'évaluation éthique	240
3. Le statut évasif des comités d'éthique	241
Sous-titre 2. La protection de la santé animale	243
L'Union européenne et la santé animale : de Descartes à Bentham ?	243
Olivier DUBOS	
§ 1. – La santé animale au service de l'homme	244
A. Les objectifs	245
B. Les techniques	248
§ 2. – La santé animale au-delà de l'homme	250
A. La protection de l'environnement	250
B. Le bien-être animal	254
Titre 2. Morceaux choisis en droit du Conseil de l'Europe	259
L'expulsion des étrangers malades sous le regard de la Cour européenne	
des droits de l'homme	261
Jean-Pierre MARGUÉNAUD	
$\S~1$ Le scandale : l'arrêt de grande chambre $N.~c.~$ Royaume-Uni	
du 27 mai 2008	262
§ 2. – La persévérance diabolique : l'arrêt de Chambre Josef c. Belgique	
du 27 février 2014	264

447	
-----	--

L'approche innovante du Comité européen des droits sociaux sur le droit de la santé	267
Tatiana GRÜNDLER	
§ 1. – Un droit aux bénéficiaires étendus	269
A. Une protection sanitaire élargie aux étrangers en situation irrégulière	270
B. Une protection sanitaire renforcée au profit des personnes vulnérables	273
§ 2. – Un droit aux implications effectives	275
A. Un droit réel et non théorique à la santé	276
B. Un droit à la santé indissociable d'autres droits sociaux	279
PARTIE 3	
LES INFLUENCES ENTRE DROIT EUROPÉEN, DROITS NATIONAUX ET DROIT INTERNATIONAL DE LA SANTÉ	
Titre 1. L'influence du droit européen de la santé sur les droits	
nationaux de la santé	285
Sous-titre 1. L'influence du droit européen de la santé sur le droit de quelques États membres de l'Union européenne	287
L'influence du droit européen sur le droit interne espagnol en matière de santé et des sciences de la vie	289
Alfonso LÓPEZ DE LA OSA ESCRIBANO	
$\S~1L$ 'influence du droit de l'Union sur le droit espagnol en matière	
DE SANTÉ ET PRESTATIONS DE SOINS	291
A. L'influence des principes communs, notamment de l'universalité de soins	292
B. Droits des patients et prestations de soins transfrontaliers	296
C. L'accès aux professions réglementées	300
§ 2. – L'INFLUENCE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA VIE E	202
T LA BIOTECHNOLOGIE HUMAINE A. Cellules et tissus humains	302 302
B. La biotechnologie humaine et les inventions biotechnologiques	304
L'influence du droit européen sur le droit italien en matière	211
de protection de la santé et de droits du patient Stefania NEGRI	311
§ 1. – Considérations préliminaires : le point de vue théorique	311
A. La primauté du droit européen sur la législation italienne	312
B. La contribution du droit européen au « droit vivant »	315

$\S~2L$ e point de vue pratique : cercles vertueux et dérives judiciaires	
DANS L'INFLUENCE DU DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIOMÉDECINE	316
A. Le droit de l'Union européenne	316
B. Le droit du Conseil de l'Europe	319
Sous-titre 2. L'influence au-delà du droit des États membres	
de l'Union européenne	325
L'influence du droit européen sur le droit d'un État non (à demi) membre :	
la Suisse	327
Olivier GUILLOD	
§ 1. – La situation particulière de la Suisse en Europe	328
A. La Suisse et le Conseil de l'Europe	328
1. Généralités	328
 L'influence des textes juridiques élaborés par le Conseil de l'Europe L'influence de la jurisprudence de la Cour européenne 	329
des droits de l'homme	331
B. La Suisse et l'Union européenne	335
§ 2. – L'influence du droit de l'Union européenne sur le droit suisse	
DE LA SANTÉ	337
A. L'influence indirecte : le test d'eurocompatibilité des lois suisses	337
B. L'influence indirecte : l'interprétation eurocompatible du droit suisse	340
C. L'influence directe: reprise partielle de l'acquis communautaire	342
La convergence des droits nationaux via la jurisprudence européenne ?	
Réflexions à partir de l'exemple l'assistance médicale à la procréation	2.47
avec don de gamètes en droit comparé franco-suisse	347
Anaëlle CAPPELLARI	
§ 1. – Une convergence actuelle encore limitée	350
A. La variété des législations au sein d'un même modèle	351
1. L'appartenance des droits français et suisse à un modèle	
médical et familial de l'AMP	352
2. Des divergences significatives au sein d'un même modèle	355
B. Les limites actuelles de l'effectivité de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en tant que catalyseur	
d'un rapprochement	358
1. La marge d'appréciation des États et le don d'ovocytes	359
2. Marge d'appréciation et anonymat du don de gamètes ?	363

1	1	\cap
4	-4	٠9

Table des matières

§ 2. – La jurisprudence européenne : un catalyseur en devenir	
d'une convergence des droits ?	366
A. L'identification des vecteurs de convergence des droits	366
La circulation des concepts	366
2. Le rapprochement des méthodes	373
3. L'impératif de cohérence du droit, un vecteur émergent ?	374
B. Les conséquences potentielles sur les droits nationaux	375
 Une intégration par une condamnation du droit français ? Une intégration par anticipation d'une condamnation 	376
de l'interdiction du don d'ovocytes en droit suisse ?	379
Titre 2. Droit européen de la santé et droit international :	
quelles interactions?	381
L'effet du droit européen général de la santé sur le droit international	
de la santé : un effet d'entraînement ?	383
Michel BÉLANGER	
§ 1. – Le droit européen général de la santé se considère largement	
COMME UN DROIT MODÈLE	386
A. Un encadrement exemplaire des droits des États européens	386
B. Un droit phare vis-à-vis du droit international général de la santé	387
§ 2. – Le droit européen général de la santé est un droit	
MODÈLE RÉSISTIBLE	388
A. Une concurrence externe s'est établie entre le droit européen	
de la santé et le droit international de la santé	389
B. La reconnaissance des faiblesses intrinsèques du droit européen	
général de la santé	390
Le droit européen du bien-être animal devant le juge	
de l'Organisation Mondiale du Commerce	393
Marie-Pierre LANFRANCHI	
§ 1. – Protection du bien-être animal en droit de l'Union européenne	
ET COMMERCE INTERNATIONAL	396
A. Quelques précédents	396
B. L'ultime pièce du puzzle	403
$\S~2$ Les préoccupations morales du consommateur européen	
CONCERNANT LE BIEN-ÊTRE ANIMAL CONFRONTÉES AUX OBLIGATIONS	405
DE LIBRE-ÉCHANGE	407
 A. La mesure européenne échappe aux disciplines de l'accord OTC B. La mesure européenne est de facto contraire aux obligations 	407
de non-discrimination fondamentales du GATT	413

§ 3. – Les préoccupations morales du consommateur européen	
CONCERNANT LE BIEN-ÊTRE ANIMAL CONFRONTÉES AUX FLEXIBILITÉS	
DU LIBRE ÉCHANGE	418
A. La définition « des normes du bien et du mal » en matière de bien-être animal : l'autonomie largement consacrée de « l'Union européenne	
en tant que Communauté »	418
B. Les ajustements nécessaires	425
Conclusions générales	431
Louis DUBOUIS	